

Réponse par mail de Dominique Voynet

Madame Janine LE CALVEZ
Présidente de PRIARTEM

Paris le 5 avril 2007

Madame la Présidente,

Je vous remercie pour votre courrier par lequel vous m'interpellez en tant que candidate à la présidentielle.

Je partage avec vous le soucis de mettre en oeuvre le principe de précaution pour ce qui concerne les antennes relais.

Les antennes relais poussent un peu partout sur les toits, elles menacent notre santé et polluent notre environnement. De nombreuses études scientifiques prouvent les risques potentiels liés à une exposition aux rayonnements électromagnétiques : Troubles psychosomatiques (maux de tête, fatigues chroniques, angoisse, insomnies), augmentation dramatique de maladies graves (cancer, leucémies, maladies dégénératives, tumeurs du cerveau, épilepsies).

De nombreux citoyens et associations se mobilisent pour demander aux élus de prendre des mesures pour réglementer les implantations des antennes relais et définir des périmètres de sécurité pour toutes les zones sensibles (Habitations, écoles, hôpitaux, maison de retraite, crèches).

Je pense qu'il ne faut pas implanter des antennes à proximité d'écoles ou de lieu de vie à forte densité. Préférer, en secteur urbain, les implantations que dans des zones industrielles et exiger le déplacement des antennes installées à moins de 300 mètres des bâtiments sensibles (crèches, écoles, habitats, clinique, maison de retraite).

Je pense qu'il faut abaisser la puissance d'émission des antennes pour limiter l'exposition du public à 1 volt/m maximum. Le seuil repris dans de nombreux pays en Europe est d'ailleurs de 2volt/m alors qu'en France les seuils d'exposition limites sont fixés à 41 et 58 volts par mètres
!

Je souhaite organiser une concertation efficace avec les habitants et informer des risques sanitaires liés aux antennes relais et à l'utilisation de téléphones portables.

Bien cordialement,

Dominique Voynet